

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE PUBLIQUE :

L'EXPERIENCE D'UNE UNIVERSITE DE SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

- L'UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE (UPMF) DE GRENOBLE -

ET DE L'INCUBATEUR DE L'UNIVERSITE DE GRENOBLE

Valorisation de la recherche

(4)

La valorisation de la recherche désigne les diverses modalités de l'engagement lucratif de nos compétences individuelles et collectives. Cette implication se manifeste par de très nombreux contrats d'études et prestations d'experts en réponse à des demandes d'entreprises, de collectivités, d'institutions diverses. Les disciplines de SHS (et d'informatique) présentes à l'UPMF participent toutes à cette offre de compétences. Les équipes dont certaines sont communes à d'autres organismes (CNRS, INRA, INRIA) et aux Universités voisines (UJF, INPG, Université de Savoie) jouent un rôle majeur dans les démarches de valorisation conduisant à des dépôts de marque, des concessions de licences (de méthodes, de logiciels...) et des créations d'entreprises adossées aux laboratoires. Cette création qui concrétise l'action de formation menée en parallèle en faveur de l'entrepreneuriat, est soutenue et accompagnée par l'incubateur d'entreprises isérois *Grenoble-Alpes-Incubation (GAIN)* dont l'UPMF est un des membres fondateurs. Des sociétés comme *Technowattix*, *Themeris*, *Ad Valor*, *De Facto* (avec l'INPG), *Calypso* en sont issues.

La logistique de cet engagement de l'UPMF dans la valorisation est assurée par une équipe spécialisée : le Service des activités industrielles et commerciales (SAIC) créé fin 2003. Ce service, étroitement lié au service de la Recherche, est un outil essentiel de la mise en œuvre des opérations de valorisation et de l'ouverture de l'UPMF sur son environnement, celle-ci donnant lieu à divers partenariats que l'UPMF entend développer (entreprises, collectivités, institutions socio-économiques et culturelles).

Cette action de valorisation est indissociable des initiatives parallèles de diffusion de la culture scientifique et technique dans des registres non lucratifs qui sont une constante de la mission citoyenne de l'Université. C'est le cas de l'animation de débats publics en direction des jeunes et du grand public, selon divers dispositifs, la plupart mutualisés au niveau de *Grenoble Universités* (Mardis de psycho, Tribune philosophique, Fête de la science...).

Service des activités industrielles et commerciales (SAIC) (2)

Le SAIC, outil de la valorisation de la recherche

Dans le contexte de la nouvelle fiscalité sur les universités, l'UPMF a créé, fin 2003, un SAIC (service des activités industrielles et commerciales) pour mieux réaliser sa mission de valorisation des recherches menées à l'UPMF. Son activité, au service des laboratoires et des enseignants-chercheurs, comporte quatre fonctions principales :

- les démarches partenariales (dont le contrat de recherche ou d'étude avec des entreprises, collectivités, institutions est la pierre angulaire),
- les prestations techniques ou intellectuelles (notamment celles qui pourraient être réalisées par des cabinets privés de consultants),
- les transferts ou concessions de licence des résultats de recherche,
- la création d'entreprises (par essaimage des laboratoires).

Le rôle du SAIC est de formaliser les partenariats, en évaluant le coût complet des opérations projetées, de réaliser l'expertise de la propriété intellectuelle, de rédiger les contrats et de gérer leur fiscalité, et ceci en liaison avec les responsables des opérations dans les laboratoires. Le SAIC permet tout particulièrement de faire bénéficier les enseignants concernés et les équipes de recherche d'une professionnalisation et d'avantages financiers que le système antérieur de gestion ne pouvait procurer. C'est ainsi un outil majeur d'une politique de la recherche soucieuse de l'application des résultats des recherches menées et ainsi de la validation ex post des avancées dans la recherche théorique ou fondamentale.

L' INCUBATEUR DE GRENOBLE : UNE CRÉATION D'ENTREPRISES BASÉE SUR LA VALORISATION DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Jean-Paul LAURENCIN

QUATRE VOIES DE CRÉATION DES ENTREPRISES

- LA CRÉATION PAR UNE DÉCISION INDIVIDUELLE OU FAMILIALE
- LA CRÉATION PAR UNE DÉCISION AIDÉE PAR DES CONSEILS (Chambres de Commerce et d'Industrie, des Métiers, Syndicat, Agence, Banque, expert-comptable...)
- LA CRÉATION PAR L'ESSAIMAGE D'ENTREPRISES EXISTANTES
- LA CRÉATION PAR INCUBATION POUR DES ENTREPRISES A FORT POTENTIEL LIÉE A LA RECHERCHE PUBLIQUE

(4)

L'INCUBATION EST INSÉPARABLE DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

1. La valorisation de la recherche publique : le cas d'une Université de Sciences Humaines et Sociales : l'UPMF
2. La création d'entreprises liées à la recherche publique avec l'incubateur d'entreprises « Grenoble -Alpes - Incubation »

(5)

1. LA VALORISATION DE LA RECHERCHE A L'UPMF

Le principe : ce que veut dire « valorisation »

- faire en sorte que nos résultats de recherche, nos savoir-faire, nos compétences aient une valeur économique.
- la valeur économique : un indice de pertinence et un moyen dans l'activité des laboratoires
- la recherche théorique et une recherche appliquée porteuse d'une valeur économique sont complémentaires
- distinguer « valorisation » de « promotion » ou « notoriété »

(6)

L'affirmation d'une priorité pour la recherche publique : la loi sur l'innovation et la recherche du 12/7/1999

- A l'UPMF, Université de SHS, un Chargé de mission « Innovation-Valorisation » dès 2000 pour :

1° Développer l'innovation dans les sciences humaines et sociales

2° Aider les sciences exactes et sciences de l'ingénieur dans leurs innovations

- Création fin 1999 de l'incubateur Grenoble-Alpes-Incubation (GRAIN) pour l'essaimage des laboratoires de la recherche publique

(7)

Qui s'occupe de la valorisation à l'UPMF ?

-Une cellule de valorisation rattaché à la Vice Présidence Recherche

- Une Maison de l'Entrepreneuriat pour sensibiliser, former et encourager les étudiants

-Depuis le 1/1/2006 : mutualisation des structures de valorisation de toutes les institutions de recherche publique de Grenoble : GRAVIT (échanges d'expérience)

-Un lien étroit avec l'incubateur GRAIN

(8)

Trois catégories d'actions de valorisation :

- Contrats d'études, de recherche ou de services financés par un partenaire extérieur comportant le plus souvent une obligation de résultat

- Transferts de méthodes et de savoir-faire relevant de la propriété intellectuelle de l'Université (concessions de licences avec redevances payées à l'Université)

-Créations d'entreprises liées aux laboratoires avec le projet d'exploiter des méthodes, des savoir-faire des laboratoires (une voie privilégiée dans les SHS, faute de brevets)

Diverses modalités de valorisation de la recherche

(9)

Pour l'essentiel en SHS : les contrats d'études et de recherche

- Créent les premières relations avec l'extérieur, testent les compétences et financent les laboratoires

- Satisfaire le contractant mais en évaluant attentivement le vrai coût des prestations d'où la logique des coûts complets et

- Préciser ce qu'on vend et ce qu'on ne vend pas au nom d'une bonne gestion de la propriété intellectuelle

(10)

Les transferts de méthodes et de savoir-faire

- Concessions de licences à des tiers et bien sûr aux entreprises issues des laboratoires (c'est l'essaimage des laboratoires)
- Cas général : la méthode est identifiée par une marque déposée à l'INPI, APP (ou une déclaration certifiée). Brevet pour un logiciel
- Des redevances (royalties) sont versées à l'Université et à ses partenaires (CNRS notamment)

(11)

Les créations d'entreprises liées aux laboratoires : le rôle capital de l'incubateur

- 8 créations depuis 2000, 6 continuent.
- Passage en incubation à GRAIN
- Des retours pour l'Université. Les conditions d'exploitation des méthodes concédées et d'apport de concours scientifique par le laboratoire sont définies dans le **contrat de valorisation**

(12)

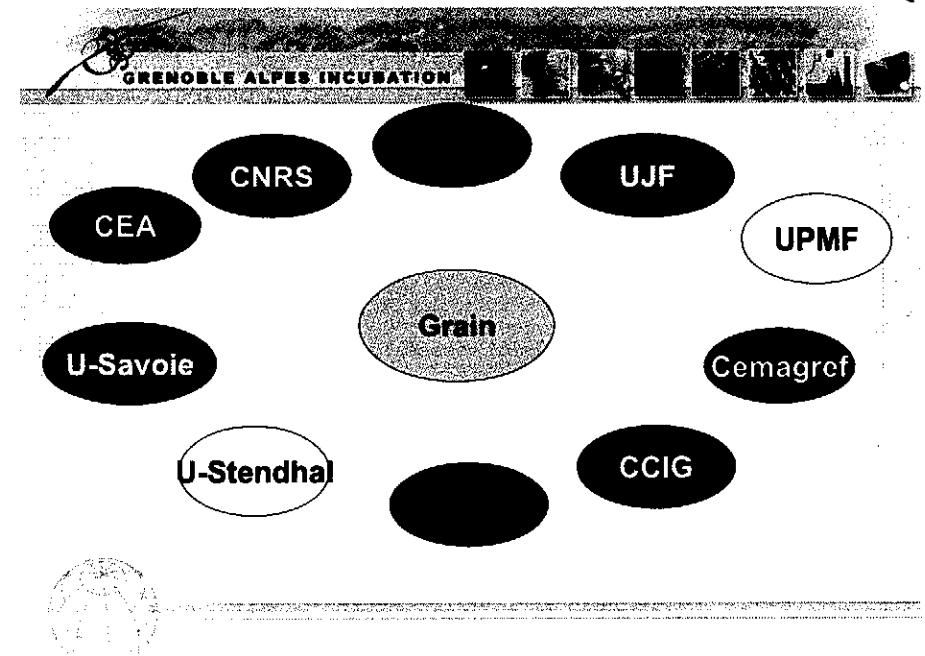
2. LA CRÉATION D'ENTREPRISES LIÉES À LA RECHERCHE PUBLIQUE AVEC L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES « GRENOBLE -ALPES - INCUBATION »

GRAIN : Un acteur pour toutes les Universités du site, spécialisé dans la création d'entreprises liées à la recherche publique

Détection et accueil de projets de création d'entreprises à caractère innovant issus de la recherche publique mais aussi

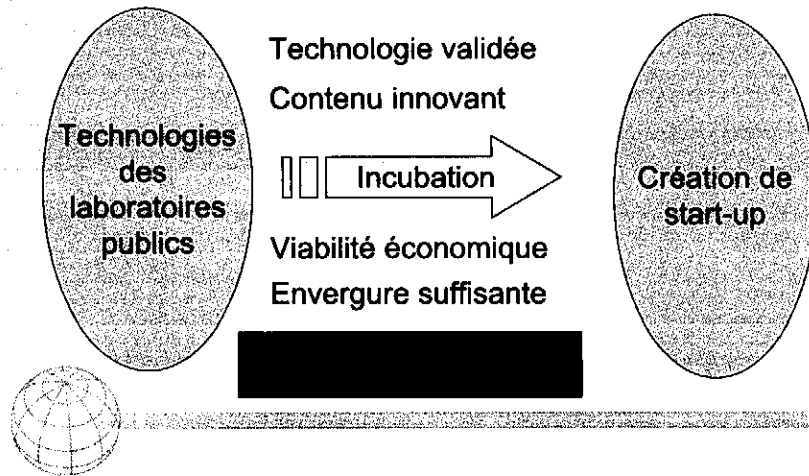
Projets extérieurs de création d'entreprises si le porteur a besoin d'une technologie provenant de la recherche publique.

(13)

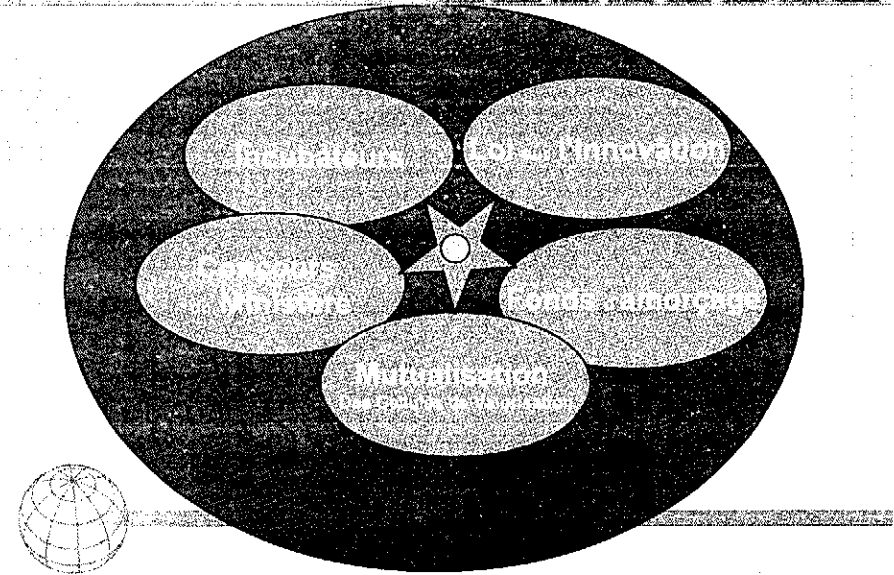


(14)

La mission de Grain



(15)

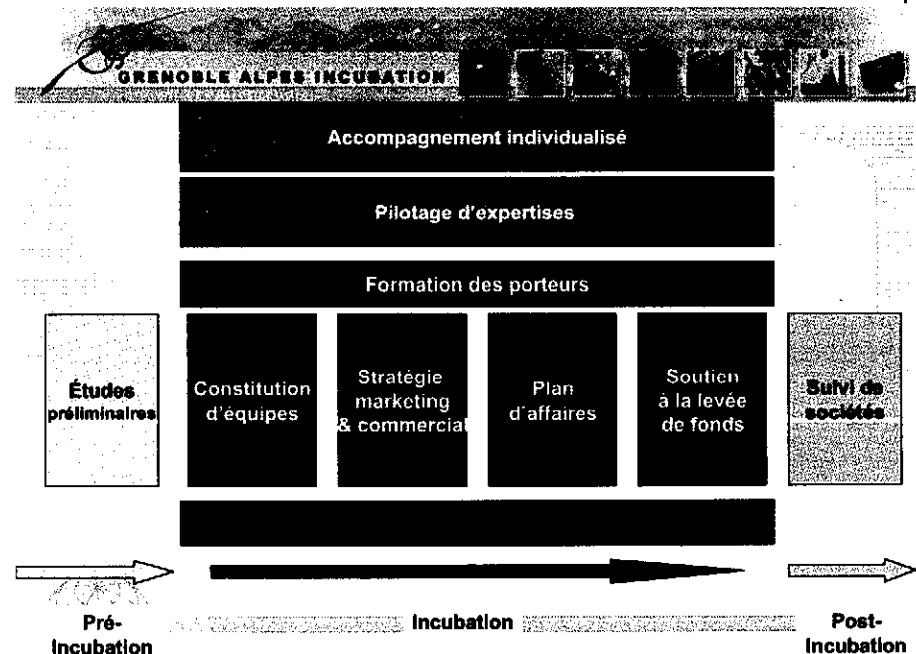


(16)

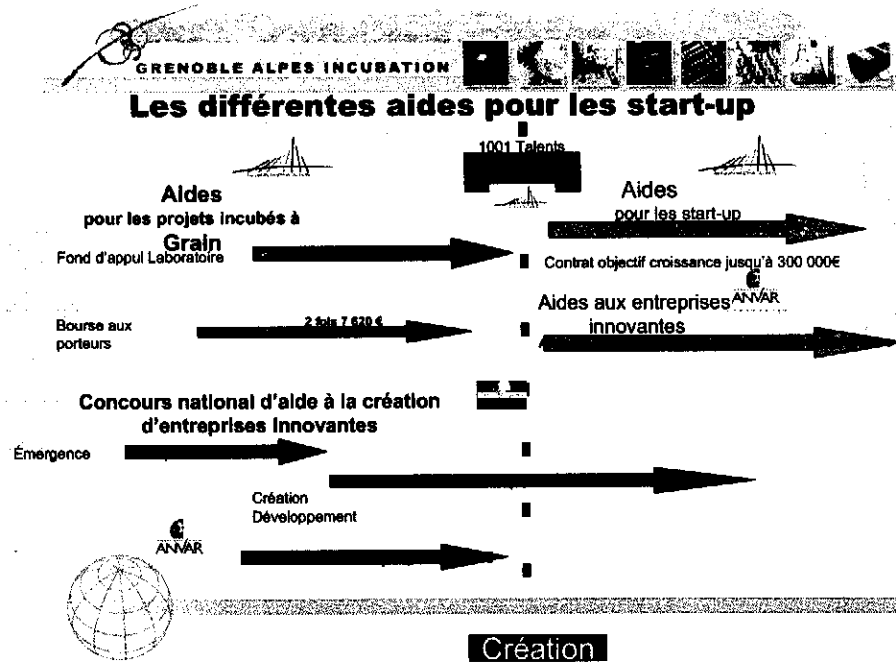
L'ORGANISATION DE GRAIN :

- GRAIN EST UNE ASSOCIATION DIRIGÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
- UNE PETITE EQUIPE DE PROFESSIONNELS SALARIÉS
- LES PROJETS SONT SOUMIS A UN COMITÉ D'ENGAGEMENT (SÉLECTION)

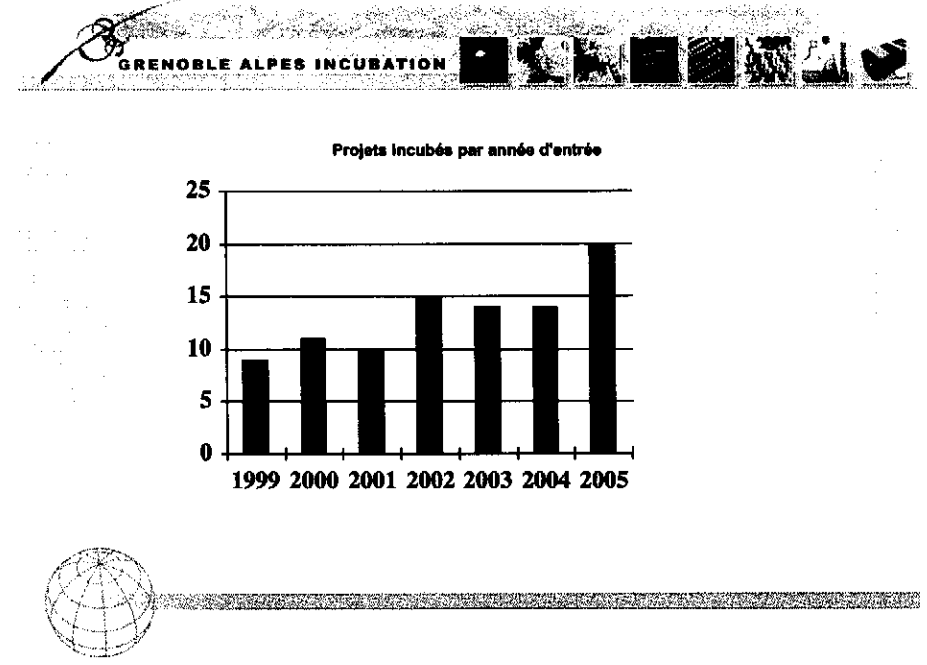
(17)



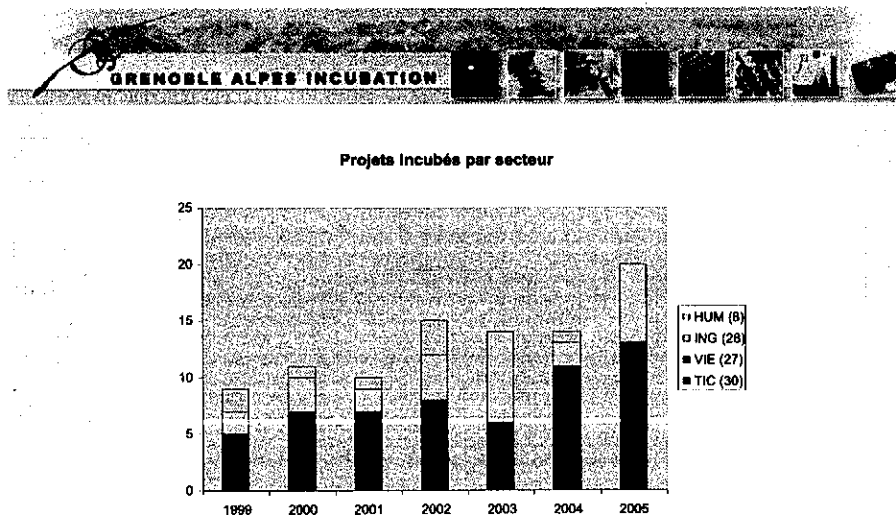
(18)



(19)



(20)



(21)

